L'agitation ouvrière du bâtiment

M. Viviani intervient

M. Cruppi a conféré, hier matin, avec le président du Conseil, au sujet des graves déclarations faites jeudi soir par M. Soulé au banquet des industries textiles.

Avisé aussitôt de l'incident par le président du Conseil, M. Viviani a fait rédiger un rapport sur la question. Puis il a convoqué M. Villemin, président de la Chambre syndicale de la Maçonnerie.

Au cours de ce long entretien, M. Villemin a expliqué au ministère l'état d'anarchie qui règne dans les chantiers et les raisons qui ont motivé les offres des patrons.

A la suite de cet entretien, M. Viviani a offert la médiation ; elle semble avoir été accueillie avec peu de faveur.

La lutte contre les révolutionnaires

M. Soulé a complété ainsi ses déclarations sur les intentions du Syndicat patronal du bâtiment :

Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit devant M. Cruppi. Mais ce que j'ai dit était l'expression exacte des sentiments de tous mes collègues. Vous comprenez fort bien que, dans un cas aussi grave, nous n'agissons pas à la légère. Nous avons mûrement examiné la situation ; nous avons poussé le souci de justice jusqu'à faire étudier à l'étranger la situation faite aux ouvriers similaires ; nous avons relevé les chiffres des salaires depuis 1901. Et, après nous être ainsi documentés, le Conseil de la Chambre syndicale de la maçonnerie a formulé les concessions extrêmes qu'il était possible de faire, savoir : augmentation des salaires de 20 %, cinquante-deux jours de repos par an ; journée de dix heures pendant les huit mois de belle saison, de neuf heures pendant novembre et février, et de huit heures en décembre et janvier.

Ces concessions, les ouvriers, ou plutôt les syndicats, les refusent. C'est pourquoi, afin de manifester notre ferme intention de ne pas céder, nous avons décidé le lock-out général. Il a été voté, acclamé par tous les patrons, qui en ont assez de supporter les caprices et les menaces révolutionnaires.

Ce qu'il faut voir surtout dans ce conflit, ce ne sont pas tant les revendications précises sur lesquelles on peut discuter, mais l'état d'esprit créé parmi les ouvriers par les excitateurs de la C. G. T.

Sur leurs conseils, la plupart des ouvriers ont inauguré depuis bientôt deux ans un procédé de « travail », dont nous souffrons plus que de toute élévation de salaire : les ouvriers s'arrangent pour ne rien faire, tout en ayant l'air de travailler ; ils passeront un quart d'heure à tourner et à retourner une pierre ou un bout de bois ; ils se « tromperont » dans la confection des mortiers ; c'est du sabotage déguisé. Autre procédé : beaucoup d'ouvriers se font embaucher, puis, au bout de deux jours, ne font plus rien. On les renvoie ; ils intentent des procès qui ne leur coûtent rien, car les contribuables font tous les frais. Il en résulte un trouble sur les chantiers un perpétuel va-et-vient.

Dès qu'ils se sont rendu compte de cette tactique, les entrepreneurs n'ont plus cédé et gagné de traités ; et cela leur permet, aujourd'hui, de former boutique sans trop d'inconvénient.

Tout le monde, évidemment, souffrira de cette crise sans précédent. Si nous nous sommes résignés à prendre une aussi grave décision que celle du lock-out, c'est que vraiment la situation n'était plus tenable.

Et soyez bien convaincus que tous, parmi nous, s'imposeront. Les exigences et les procédés des Syndicats ouvriers ont vraiment créé la solidarité patronale. On s'en convaincra sous peu.

Pourparlers rompus

A la dernière assemblée générale des entrepreneurs, lundi-mardi dernier, une entrevue avait été décidée entre les délégués patronaux et ouvriers.

Cette entrevue a eu lieu, hier, rue de Lutèce, au siège du groupe du bâtiment.

La discussion a été ouverte sur la question de la journée de dix heures ; les patrons ont expliqué qu'il leur était impossible de faire de nouvelles concessions et en ont donné les raisons d'ordre purement économiques.

Les ouvriers ont maintenu leurs prétentions et demandé que l'augmentation de salaire aille jusqu'à 40 % pour les garçons.

Sur l'emploi simultané des ouvriers syndiqués et non-syndiqués, les patrons ont maintenu qu'ils voulaient ne porter aucune atteinte à la liberté du travail et qu'ils s'engageaient à embaucher indistinctement tous les ouvriers, sans s'inquiéter s'ils étaient syndiqués ou non. Les ouvriers ont maintenu que, si les patrons voulaient occuper des non-syndiqués, ils auraient à les faire travailler sur des chantiers spéciaux.

Devant de pareilles prétentions, les pourparlers ont été rompus.

Même résultat en ce qui concerne les démolisseurs des briquetiers.

Quant aux délégués des tailleurs de pierre, ils se sont engagés à soumettre à une assemblée générale de leur Syndicat l'état des pourparlers et à faire connaître la décision qui sera prise.

Ce soir, le Conseil d'administration des ouvriers se réunira à la Bourse du travail pour examiner la situation.

Chartres. — Les patrons chartrains ayant accepté les conditions des ouvriers maçons, ceux-ci ont tous, à l'heure actuelle, réintégré les chantiers.

Chez M. Courtois, entrepreneur à Saint-Vincent, la grève continue : les grévistes sont 20.

Les ouvriers maçons ont décidé de constituer une caisse de résistance qui leur permettra de soutenir, jusqu'à ce que satisfaction leur ait été donnée ou qu'ils aient trouvé du travail, les 30 camarades qui chôment encore.

Pour avoir été indépendants trois magistrats sont déférés au Conseil supérieur de la magistrature

Trois magistrats du tribunal civil de Saint-Étienne, MM. Roppert, vice-président ; Baratte et Leygues, sont déférés à la Cour de cassation, jugeant comme Conseil supérieur de la magistrature, pour une juste application de la loi sur les Congrégations. Voici à quelle occasion :

La 2e Chambre du tribunal civil de Saint-Étienne, présidée par M. Roppert, ayant pour assesseurs MM. Baratte et Leygues, rendait en juin 1906, un jugement concernant la propriété d'un immeuble dépendant de la liquidation d'une Congrégation dissoute. M. Roppert introduisit dans le dispositif un attendu disant que la loi qu'il appliquait « était due à des passions éphémères ». C'est en raison de cet attendu que M. Roppert et ses deux assesseurs sont déférés à la Cour des cassation.

M. Leygues est le cousin-germain de l'ancien ministre.

Les ordres militaires secrets pour les grèves et le 1er mai

La *Voix du Peuple* publie, dans son numéro du 20 mars, le texte des ordres militaires secrets « donnés pour un premier mai antérieur ».

En vue des éventualités qui pourraient se produire le 1er mai, j'ai arrêté les dispositions suivantes :

1° Les troupes seront rigoureusement consignées dans les quartiers et casernes dès six heures du matin, tous les officiers avec leur troupe, les officiers généraux avec leur état-major ;

2° Les troupes seront constamment tenues prêtes à marcher, tenue de campagne avec deux paquets de cartouches par homme dans l'infanterie ;

Les dragons n'emporteront pas la lance ;

Les sabriers devront avoir connaissance et emporter, si possible, l'instruction du 24 juin 1903 sur les réquisitions de la force armée ;

3° Sauf exception dont il me sera rendu compte par télégramme d'urgence, il sera pourvu au maintien de l'ordre dans chaque région, avec les ressources de la région. A cet effet, tous les mouvements de troupes par voie ferrée que les commandants de corps d'armée jugeraient nécessaires sur la demande de l'autorité préfectorale sont autorisés sauf à m'en rendre compte ultérieurement ;

4° Les troupes ne seront déconsignées dans chaque localité que lorsque la possibilité de cette mesure sera notifiée aux autorités militaires par l'autorité civile, responsable de l'ordre public ;

5° Tout événement important sera porté à ma connaissance télégraphiquement par l'autorité militaire la plus élevée en grade, du lieu où il se sera produit, sans préjudice d'un rapport détaillé transmis par la voie hiérarchique.

Le même journal publie également la circulaire suivante qui émanerait de l'état-major général :

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'à l'avenir les dispositions du plan de protection en cas de grèves seront applicables ; pendant la période d'été : du 16 février au 15 septembre ; pendant la période d'hiver : du 16 septembre au 15 février.

Vous voudrez bien donner tous ordres nécessaires en conséquence.

M. Fallières au concours agricole

Le président de la République a visité ce matin le concours général agricole.

A son arrivée, le chef de l'État a été reçu par MM. Ruau, Cruppi, Millès-Lacroix, le général Picquart, etc.

Le président de la République s'est fait présenter les propriétaires des animaux auxquels ont été conférées les principales récompenses.

Sous la conduite des ministres et de M. de Lapparent, M. Fallières a parcouru les principales voies du concours.

A l'exposition vinicole, il s'est arrêté aux stands où sont exposés les vins d'Anjou et d'Auvergne.

A l'issue de la visite M. Fallières a offert un déjeuner à l'Élysée aux diverses personnalités ayant participé à l'organisation du concours et aux principaux exposants récompensés.

LES PRIX

Voici les noms des principaux lauréats :

ANIMAUX GRAS

Espèce bovine. — 1re prix, 500 fr. : M. E. Deplanche, à Fléac (Charente) ; M. M. Dodat, à la Ferté-Hauterale (Allier).

BŒUFS SUVISÉS PAR RACES

Charolais et nivernais. — 1re prix, 300 fr. : M. Bouille, à Mars-sur-Allier (Nièvre).

Normands. — 1re prix, 300 francs : M. Deplanche, de Fléac.

Limousins. — 1re prix, 300 francs : M. Antoine Bapt, au Dorat (Haute-Vienne).

Garonnais. — 1re prix, 300 francs : M. M. Bernard, à la Réole (Gironde).

Race de Salers. — 1re prix, 300 francs : M. Labrousse, à Gourville (Charente).

Race bazadaise. — 1re prix, 300 francs : M. Darquey, à Bernos (Gironde).

Races parthenaise, nantaise, vendéenne, maraîchine et gasconne. — 1re prix : M. Adolphe Ducoux, à Peyrat-de-Bellac (Haute-Vienne), etc.

ESPÈCE OVINE

Jeunes moutons de toutes races. — 1re prix, 250 fr. : M. Dodat, La Ferté-Hauterive (Allier).

Moutons mérinos. — 1re prix, 200 fr. : M. Perouse, à Forges (Seine-et-Marne).

ESPÈCE PORCINE

1re prix : MM. Courtille (Manche), Rouland (Mayenne), Bonhomme (Haute-Vienne), Prévôt (Loire-Inférieure).

ANIMAUX REPRODUCTEURS

ESPÈCE BOVINE

Race normande. — 1res prix : MM. Houllegatte, Gloria, Noël, Lefauconnier et Doré.

Race flamande. — 1res prix : MM. Dequidt (Nord), Theillier (Aisne), Michel (Pas-de-Calais), Ghestem (Nord).

Race hollandaise. — 1res prix : MM. Dauchy (Ardennes), Boiseau (Oise).

Races de Salers de Montbéliard, du Jura, des Alpes, race d'abondance. — 1res prix : MM. Calvet, Abel (Cantal), Grougnot (Haute-Saône), Henry (Haute-Saône), Célarier (Seine), Mamet (Doubs), Boudez, Richard (Haute-Savoie), Sarrazin (Côtes-d'Or), Marie-Thirion (Haute-Marne), etc., etc., etc.

ÉCHOS DU SÉNAT

LA LIQUIDATION DE LA CHARTREUSE

Audition de M. Lacotte

La 4e sous-Commission d'enquête a entendu, cette après-midi, M. Lacotte, publiciste, qui, s'étant livré à une enquête personnelle sur la liquidation des Chartreux et les agissements de M. Lecouturier, a demandé à la sous-Commission de lui présenter les résultats avant de la rendre publique dans son journal *Les Guêpes*.

Après avoir bien précisé le caractère unique de cette affaire, puisque M. Lecouturier n'avait qu'une seule chose à liquider : la « marque Chartreuse », M. Lacotte a exposé comment le liquidateur, ayant à choisir entre l'adjudication immédiate ou la vente lointaine, s'est prononcé pour ce second moyen.

— Dès lors que M. Lecouturier, a dit M. Lacotte, avait décidé de différer l'adjudication, il se trouvait dans l'obligation de faire fabriquer de la liqueur Grande-Chartreuse pour répondre aux demandes de la consommation.

D'autant que ces demandes affluaient alors à Fourvoirie et qu'il était évidemment impossible d'y satisfaire avec les 25 litres de liqueur laissés en cave par les moines expulsés.

M. Lecouturier constitua donc la Société d'exploitation provisoire, à laquelle je viens de faire allusion, avec M. M. Poidatz, associé de son beau-frère Bunau-Varilla, et codirecteur, avec ce dernier, du journal le *Matin*, Genevois, homme d'affaires du *Matin*, et Tisch, neveu de M. Elisée Cusenier, celui-ci étant chargé de la fabrication. Un nommé Acker, comptable au *Matin*, fut détaché au service de la Société, et un nommé Alphonse Sprotch, garçon de bureau du *Matin*, préposé au service intérieur.

Cette Société d'exploitation provisoire fonctionna durant deux années environ, jusqu'en juin 1906, date à laquelle la marque Grande-Chartreuse fut finalement mise en adjudication et rapporta..... je vous le donnerais en dix mille, Messieurs, si le fait n'était pas maintenant de notoriété publique..... rapporta 801 000 francs au lieu de 60 millions.

Je dis, Messieurs, et je vais établir sur preuves que, durant ces deux années d'exploitation provisoire de la chartreuse par la bande du *Matin*, sous le contrôle et avec la complicité de M. Lecouturier, beau-frère de M. Bunau-Varilla, furent réalisés des bénéfices scandaleux, dépassant un million, *et qui n'ont pas été portés en compte par le liquidateur Lecouturier désormais convaincu de dol au préjudice de la liquidation.*

M. Lacotte précise par des chiffres les opérations de l'exploitation provisoire, et il arrive à cette conclusion :

— Ce bénéfice formidable s'explique et l'on songe que, là où les Chartreux mettaient 3 francs de fine champagne, MM. Lecouturier, Cusenier et consorts ne mettaient plus, comme je viens de l'établir, que pour 37 centimes d'eau-de-vie !

Tel est le total exact des bénéfices ainsi réalisés pendant la durée de l'exploitation provisoire Lecouturier-Cusenier ?

Si l'on accepte le chiffre de 245 924 litres, accusé par la comptabilité de cette exploitation comme montant total de sa vente, on trouve :

3 fr. 7482 × 245 924 = 921 778 fr. 33.

soit tout près d'un million !

Messieurs, cherchez la trace de ce quasi million dans les comptes du liquidateur !!!

M. Lacotte montre ensuite par quelle manœuvre le liquidateur écarta les adjudicataires et assura la vente aux exploitants provisoires pour un prix infime. Dans ce but, il grève l'adjudication de la reprise obligatoire de 426 000 bouteilles du liquide, coté 4 fr. 50.

Si l'on se rapporte, en effet, a continué M. Lacotte, aux documents fournis à la barre de Grenoble par M. Lecouturier, le stock à reprendre obligatoirement par l'adjudicataire se décomposait comme suit : 220 000 litres sous verre et 206 000 litres en fût. Le litre sous bois revient, ainsi établi précédemment, à 0 fr. 7918 et sous verre à 0 fr. 9618. Par conséquent, la liquidation se proposait de rançonner l'adjudicataire dans la proportion suivante :

4 fr. 50 − 0 fr. 7918 = 3 fr. 7082

par litre sous bois, et

4 fr. 50 − 0 fr. 9618 = 3 fr. 5382

par litre sous verre.

Ce qui porte le prélèvement total à :

3 fr. 7082 × 206 000 + 3 fr. 5382 × 220 000 = 1 million 537 mille 893 francs !

Voilà la somme colossale que, sans raison plausible, sans raison avouable, et par l'introduction d'une clause contraire aux usages commerciaux les plus courants, le liquidateur des Chartreux se proposait d'extorquer à l'acquéreur, — s'il s'en présentait un en dehors de la Société d'exploitation provisoire.

Je tiens à faire observer que cette clause avait été imaginée par M. Lecouturier, non pas dans l'intérêt de l'actif de la liquidation, mais au seul profit de la Société d'exploitation provisoire ; car, où bien elle empêchait les concurrents de se présenter et alors cette Société se voyait adjuger pour la mise à prix minimum de 500 000 francs, la marque inestimable de la Grande Chartreuse ; — ou bien s'il s'en présentait, la clause en question obligeait l'adjudicataire à verser, non pas dans la caisse de la liquidation, mais aux guichets de la Société d'exploitation provisoire, cette somme formidable de quinze cent trente-sept mille francs, représentant la majoration effrontée sur le prix de revient du stock.

Pour votre stupéfaction, Messieurs, vous allez voir dans un instant que, grâce à M. Lecouturier, les gens de l'exploitation provisoire purent réaliser simultanément ces deux avantages, qu'on pourrait croire, à première vue, exclusifs l'un de l'autre : ils eurent la Chartreuse pour le montant dérisoire de la mise à prix de 500 000 francs, et ils encaissèrent en même temps le million et demi de bénéfice abusif.

Analysant ensuite les clauses du cahier des charges, M. Lacotte a signalé les clauses extravagantes destinées à éloigner les enchérisseurs en dehors des exploitants provisoires.

Puis donnant ses références documentaires avec les noms et adresses des personnes qu'il déclare prêtes à témoigner à cet égard, il a apporté deux accusations particulièrement graves : 1° Sous le contrôle et avec l'aveu du liquidateur, la Société d'exploitation provisoire se serait livrée à la fabrication d'une chartreuse indûment étiquetée comme vieille de trente-deux ans et écoulée auprès des grands restaurateurs et marchands de comestibles parisiens ; 2° Une contrefaçon de chartreuse indemne de la redevance statutaire de 16 % aux caisses de la liquidation et de la redevance à l'État aurait été fabriquée à Mulhouse et écoulée sur le marché allemand par les soins et au bénéfice de la Société d'exploitation provisoire et du liquidateur.

CONGRÈS DÉPARTEMENTAL

Le Congrès annuel des « Jeunes » de Haute-Marne aura lieu à Chaumont le dimanche 22 mars, sous la présidence de M. l'abbé Marcel, vicaire général de Langres. Messe, séances de travail, déjeuner fraternel, conférence par M. Maurice Bertrand sur « La pratique sociale ».

UN NOUVEAU JOURNAL

L'Action française, *organe du nationalisme intégral ; directeur politique, M. Henri Vaugeois ; directeur, rédacteur en chef, M. Léon Daudet*, a publié aujourd'hui son premier numéro.

Ce nouveau journal est nettement royaliste. Son article de tête de ce jour, signé de toute la rédaction, se termine par ces mots : « A bas la République ! et, pour que vive la France, vive le roi ! »

D'une interview de M. Jules Lemaître parue dans l'*Action française*, il résulte que l'ancien président de la Patrie française adhère au programme de cet organe : « Ce qui est à désirer, dit-il, c'est la réservation du pays, par une continuité, par une lignée de gérants, attachés au même principe et à la même besogne... par une suite de rois. »

LE PROCÈS DE RENNES

On lit dans la *Semaine religieuse de Rennes* :

Jeudi dernier, 19 mars, le tribunal correctionnel de Rennes, a rendu son jugement dans le deuxième procès intenté par M. l'abbé Naudet à notre honorable gérant, M. H. Vatar.

Conformément aux conclusions développées par notre éminent défenseur, Me Jenouvrier, le tribunal a débouté M. Naudet de sa demande et l'a condamné aux dépens.

Maintenant, faisant droit au désir de conciliation exprimé par Me Joseph Ménard, avocat de M. Naudet, nous espérons pouvoir dire que l'incident est clos.

Nous saisons ingrats de ne pas remercier Me Jenouvrier du dévouement et du talent avec lequel il a défendu notre cause.

LES TRIOMPHES DE L'AVIATION

M. Farman, vainqueur du grand prix d'aviation, offert par MM. Deutch et Archdéacon, avait convié, ce matin, au champ de manœuvres d'Issy les-Moulineaux, les membres de la Commission de l'Aéro-Club de France.

Malgré le temps brumeux, un nombreux public était présent.

A 10 h. 5, le fameux appareil Farman n° 1 bis est sorti du hangar. Après une dernière vérification, Farman prend place dans l'appareil et donne l'ordre de mettre le moteur en marche. Ce dernier fonctionne admirablement, et, à 10 h. 22, Farman lève la main : le n° 1 bis roule à toute allure. Quelques mètres seulement sur le sol et le vaisseau du grand prix est bientôt en plein vol. Deux tours du terrain de manœuvres sont parcourus à une hauteur de 5 à 7 mètres. Huit gracieux virages sont effectués avec une aisance extraordinaire. Au bout de deux kilomètres et demi, Farman coupe l'allumage, ralenti, puis vient doucement prendre contact avec le sol. Une chaleureuse ovation est faite au populaire Farman, tandis que les personnalités présentes viennent le féliciter.

La Commission d'aviation de l'Aéro-Club communique les termes officiels : Les 2 h. 500 en 3 m. 31 s., et durée totale du vol 3 m. 47.

Çà et là

Morts d'hier

M. Edouard Zeller, philosophe allemand, 94 ans, à Stuttgart. — Mme Touny, femme du directeur de la police municipale de Paris. — M. Pleu Canton, peintre de la marine, 68 ans, à l'hôpital maritime. — M. François de Bonnavent, comte de Beaumevielle, dernier descendant d'un grand sénéchal d'Auvergne, à Blois.

Les trains rapides Paris-Bordeaux

Devant les représentants de la presse parisienne, la Compagnie d'Orléans a inauguré les voitures qu'elle a fait construire pour ses trains rapides de jour Paris-Bordeaux et Paris-Nantes, des voitures de 1re classe à bogies et à intercirculation, offrant aux voyageurs le plus grand confort et pouvant des derniers perfectionnements actuellement réalisables.

Ces voitures qui ont 23m.45 de longueur entre les faces des tampons sont les plus longues actuellement en service.

Pour les inaugurer elle avait invité à y prendre place les représentants de tous les journaux de Paris et des grandes villes de son réseau.

Un banquet a eu lieu.

C'est M. Fleury-Mediner, bouteur de la Compagnie de mines de Montrambert et de La Berandière, à La Ricamarie (Loire), qui vient de gagner le gros lot de 150 000 francs, dans un des derniers tirages.

DÉPART DU CONSUL FRANÇAIS DE JÉRUSALEM

M. Outrey quitte le consulat général de Jérusalem après une brillante carrière. Il est remplacé par M. Collomb, consul à Damas.

GUILLAUME II A VENISE

L'empereur et l'impératrice d'Allemagne accompagnés du prince Auguste-Guillaume et de la princesse Louise arriveront à Venise le 25 mars à 11. 35 du matin et seront reçus par le roi Victor-Emmanuel. Le déjeuner aura lieu au palais royal. Les souverains, sous l'incognito, resteront deux jours à Venise, à bord du *Hohenzollern*.

Le roi d'Italie arrivera à Venise le 25 au matin, accompagné de M. Tittoni, ministre des Affaires étrangères, et retournera le soir même à Rome. L'empereur d'Allemagne sera accompagné par le baron de Jenesch, du ministère des Affaires étrangères.

ÉCHOS RELIGIEUX

Jubilé de Notre-Dame de Lourdes

Mercredi 25 mars, fête de l'Annonciation de la Très Sainte Vierge, Mgr Amette présidera à Notre-Dame des Victoires, à Paris, la cérémonie solennelle de l'après-midi, célébrée en souvenir de l'apparition qui eut lieu à Lourdes le 25 mars 1858.

Le nouvel évêque de Châlons

Mgr Sevin a reçu mercredi la lettre apostolique de nomination, datée du 8 mars. Sa Grandeur va prendre incessamment, par procureur, possession de l'église de Châlons.

Assisteront au sacre — qui, on le sait, aura lieu le dimanche de la Passion — indépendamment de S. Em. le cardinal Luçon, prélat consécrateur, et de NN. SS. Letty et Lebrecho, évêques assistants :

NN. SS. Petit, archevêque de Besançon, métropolitain de Belley ; Montety, archevêque titulaire de Beyrouth ; Maillet, évêque de Saint-Claude ; Douais, évêque de Beauvais ; Henry, évêque de Grenoble ; Dadolle, évêque de Dijon ; Déchelette, évêque d'Hierapolis, auxiliaire de Lyon ; les RR. PP. Dom Gréa, Abbé de Saint-Antoine ; Dom Symphorien, Abbé de Grandselve, prieur d'Hautecombe ; Mgr Valansio, protonotaire apostolique, vicaire général de Belley.

Mgr Touzet à Rome

Hier, 20 mars, Mgr Touzet, évêque d'Aire, est parti pour Rome.

LA BONNE PRESSE A RENNES

Le jeudi 19 mars dernier, pour célébrer la fête de saint Joseph, le Comité de la Jeunesse catholique bretonne a donné une grande séance de projections et de cinématographe, au patronage de la Sainte Famille.

Disons tout de suite que le succès a été magnifique et a dépassé toutes les espérances des organisateurs.

Mgr l'archevêque de Rennes avait bien voulu accepter de présider cette réunion, et fut l'objet d'une longue ovation de la part des 800 spectateurs qui se pressaient dans la salle du concert.

Après la représentation très applaudie de deux pièces d'ombres, *la Fuite en Égypte* et *Quo vadis ?* données grâce au concours de la Maison de la Bonne Presse, et de M. Mergiet, baryton de l'Opéra-Comique ; après aussi les projections des magnifiques vues en couleurs dues aux artistes de la Bonne Presse, M. l'abbé Frot prit la parole pour remercier Mgr Dubourg de sa présence. Puis ce fut le tour du cinématographe, dont l'abbé Frot a accompagné les vues de commentaires très applaudis.

Mgr Dubourg remercia enfin en termes aimables les organisateurs de cette fête si réussie, et voulut bien donner à tous sa bénédiction.

CHRONIQUE RELIGIEUSE

FÊTES DE LA SEMAINE

Dimanche 22 mars. *IIIe dimanche de Carême.* — Lundi 23. *Saint Cyrille*, évêque de Jérusalem, confesseur et Docteur. — Mardi 24. *De la Férie.* — Mercredi 25. *Annonciation de la Sainte Vierge.* — Jeudi 26. *De la Férie.* — Vendredi 27. *Les Cinq Plaies de Notre-Seigneur Jésus-Christ.* — Samedi 28. *La Bienheureuse Jeanne de Maillé*, veuve. — Dimanche 29. *IVe dimanche de Carême.*

NOS AMIS DÉFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

(Inh. de 7 ans et 7 quarantaines, 8 juin 1907.)

Sœur Marie-Agathe, à Chartres, 72 ans, a servi quarante-quatre ans les vieillards pauvres. — Le P. Michel Ward, 42 ans, de la Congrégation du Saint-Esprit. — Mme Desforges, à Paris. — A Ploubalay (Côtes-du-Nord), Mme de Villeaucomte, sœur de M. le vicomte de Coëssin, ancien commandant aux zouaves pontificaux. — Mme Emile Déhan, 52 ans, à Montpellier.

INFORMATIONS DU SOIR

ROME

Par dépêche de notre correspondant particulier :

Audience des pèlerins d'Arras

A midi, le Pape a reçu, dans la salle du Consistoire, les pèlerins du diocèse d'Arras. Mgr Williez les présenta en quelques mots émus. Le Pape répondit avec effusion, appliquant à la France l'évangile de ce matin sur l'enfant prodigue, aimé malgré tout ardemment par son père qui attend douloureusement son retour. Puis, le Souverain Pontife passe dans les rangs des pèlerins, répondant à la plupart en français.

AU MAROC

Le combat du 15 mars

Tanger, 21 mars. — Dar-Ould-Fatima, 20 mars. — Le général d'Amade a quitté le bivouac de la kasbah des Ouled-Said hier matin, pour venir de Dar-Ould-Fatima où les colonnes arrivaient à midi, après six heures de marche.

Aussitôt installé, le général d'Amade a donné l'ordre du mouvement pour deux heures.

A environ 500 mètres du douar, les Marocains tirèrent sur les fantassins qui se déployèrent en tirailleurs.

Le régiment Passard, comprenant le 1er régiment de tirailleurs et le 1er bataillon de la légion, déployé sur un front étendu en couvrant la face du douar, mit baïonnette au canon et, au son du clairon, pousse une charge, pénètre dans le douar, tuant sur son passage tous les individus faisant de la résistance ou tentant de fuir.

Les Marocains, cachés sous les tentes, tiraient contre nous.

Les tentes furent fouillées. Les femmes et les enfants qui s'étaient réfugiés autour d'une cahute, sur laquelle flottait le drapeau vert, furent tous épargnés.

La seconde ligne de tirailleurs arrivant la première, continua le mouvement en avant, se porta jusqu'à l'extrémité des douars. Mais la nuit était arrivée. Sous la protection de l'infanterie, les sapeurs du génie mirent le feu à toutes les tentes dans douars sur une étendue de 4 kilomètres carrés. Les incendies offraient un spectacle grandiose.

A 6 heures, les colonnes, sous une pluie battante, reprenaient leur marche sur la Mouiza, où elles arrivaient à une heure du matin, après une marche de 48 kilomètres accomplis depuis la veille.

Les pertes

Nous avons eu un spahi tué et quatre blessés légèrement. Les Marocains, absolument déconcertés par notre présence, malgré la protection du marabout, opposèrent peu de résistance. Le châtiment infligé fut exemplaire. De nombreux Marocains furent tués. 1 500 tentes avec ce qu'elles contenaient furent incendiées.

Le ministère de l'intérieur communique la note suivante :

Un journal du matin a publié du combat du 15 mars un récit donnant l'impression que des excès auraient été commis par nos troupes et auraient notamment porté sur des non-combattants.

Bien loin d'être l'homme sanguinaire auquel de pareils actes puissent être reprochés, le général d'Amade s'impose et impose à tous le respect des lois de l'humanité à l'égard d'un ennemi qui n'en observe aucune et s'acharne en particulier à achever nos blessés et à mutiler nos morts.

Dans les deux combats les plus meurtriers, celui de l'oued Acella (8 mars) et celui d'Ourimi (15 mars), le général a été jusqu'à épargner les combattants eux-mêmes pour ne point s'exposer à frapper les populations désarmées.

A l'oued Acella, aux termes même de son télégramme, « le feu a été arrêté dès que les populations sont revenues relever les combattants tués et blessés. »

A Ourimi, alors même que, de l'intérieur des tentes partaient des coups de fusil sur nos troupes et que la riposte à coups de feu est été pleinement justifiée, c'est à l'arme blanche, c'est-à-dire par le seul moyen de combat qui permette de distinguer un guerrier d'un non combattant, que la dernière résistance a été brisée.

Il n'est pas d'exemple d'action de guerre où la vigueur se soit plus constamment tempérée de modération et d'humanité.

36 réfugiés tués

Une dépêche du général commandant le territoire d'Aïn-Sefra, en mission à Colomb-Béchar, dit que le détachement Carcopino est rentré sans incidents à Beni-Abbès. Au cours des engagements que ce détachement a eu à soutenir, 36 réfugiés ont été tués. Ces chiffres servaient de rideau à nos troupes formées en carré, ce qui explique les pertes relativement faibles que nous avons subies.

Casablanca, 21 mars. — MM. Paret et Bianchi, les Européens qui avaient été capturés par les Mo'dakra, ont été relâchés.

Ils sont arrivés aujourd'hui à Casablanca.

LES MARINS DE LA « BALEINE »

Arcachon, 21 mars. — On apprend que le *Cassard* est arrivé hier soir au lieu où est retenu prisonnier l'équipage de la *baleine*.

Il espère le délivrer sous peu de temps.

LE CONGRÈS DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE

Mgr Rumeau a présidé la séance de vendredi soir. Après une allocution de M. Bazin, il y eut des discours de M. Gerlier sur la piété, et de M. Pagès sur les idées sociales de l'association. Les orateurs ont été acclamés.

Samedi matin, rapport de M. Pauriel sur les systèmes proposés pour la représentation de l'agriculture. Il préconise la constitution de Syndicats mixtes avec annexion d'une caisse rurale mutuelle bétail, incendie, accidents, vieillesse, avec Confédération de Syndicats communaux par département, et la création d'une Chambre d'agriculture pour la représentation professionnelle.

M. Duval-Arnould lit un rapport sur la culture et la diffusion du Syndicat révolutionnaire en Brie.

M. Rondo étudie le mouvement syndical parmi les ouvriers ruraux bretons, le remède proposé est la constitution de Syndicats professionnels mixtes.

La journée de samedi se termine par une magnifique matinée artistique, pendant laquelle on représente la *Terre de France*, qui est suivie de projections, d'une remarquable pièce d'ombres sur sainte Geneviève, et de tableaux vivants sur Jeanne d'Arc.

La journée de dimanche s'annonce grandiose. Dès jeudi, on avait distribué 6 000 cartes payantes.

Ce sera une fête inoubliable. On regrettera pourtant l'absence de S. Em. le cardinal Luçon, qui avait espéré pouvoir présider la solennelle clôture du Congrès.

LA POLICE A MARSEILLE

Marseille, 21 mars. — M. Hennion, directeur de la Sûreté générale, qui vient passer quelques jours à Marseille, pour régler sur place la réorganisation de la police, est arrivé ce matin par le train de luxe.

M. Hennion a été reçu sur le quai de la gare par M. Mastier, préfet des Bouches-du-Rhône, accompagné de son chef de cabinet, et le commissaire central, le commissaire central adjoint, le chef de la Sûreté, le commissaire divisionnaire de la 2e brigade mobile, ainsi que les inspecteurs de cette brigade.

M. Hennion s'est rendu directement à la préfecture où a eu lieu aussitôt une première entrevue.

Dans le même train, se trouvait le grand-duc Michaïlovitch, se rendant directement à Cannes.

Toulon. — La sortie que la *Justice* a effectuée hier après-midi a été marquée par un incident émouvant ; pendant l'exercice de lancement de torpilles le mauvais temps s'est tout à coup levé et la petite baleinière, montée par quatre hommes, qui est chargée de surveiller les parages dans lesquels les torpilles vont tomber, est allée se briser sur les rochers de la Badine.

Les hommes qui la montaient réussirent à se sauver en gagnant la côte à la nage.

FEUILLETON DU 22 MARS 1908 — 30 —

Le château de Pontinès

— C'est fort douteux quant au succès final, mon pauvre Gilles !

— Ils sont six et nous cinq : la partie est égale. Allons, Guy, en avant. Les voilà qui arrivent au galop !

— Nous pourrions peut-être leur échapper en nous glissant dans les arbres. Il fait nuit et ne nous verraient pas à trois pouces de leur nez. Ah ! une idée !

— Voyons cette idée. Je pense qu'il ne s'agit plus de reprendre la course ; j'en ai assez.

Folhavoine se pencha vers son ami pour lui expliquer son « idée ».

— Je ne vois pas d'autre moyen de nous sortir de là, fit-il en se redressant. Dieu souffle que cela réussisse !

Gilles répondit par un signe d'approbation. Il fit relever les chevaux, puis les fit aligner côte à côte dans le sentier. Sur l'ordre de son maître, Sourire sortit de ses poches une longue corde qu'il passa à Pontinès. Alors, celui-ci se plaça derrière les chevaux pendant que les autres rentraient dans le fourré.

Les brigands approchaient grand train. Quand Pontinès les jugea assez près, il leva la longue corde et, s'en servant comme d'un fouet, il enveloppa de plusieurs longs coups la croupe des chevaux qui s'enfuirent en hennissant. Alors, il se jeta de côté.

Il était temps : les brigands apparurent, criant et s'agitant comme des ombres fantastiques dans la nuit.

— Hue !... En avant !... Nous les tenons !...

Ils passèrent en tourbillon, faisant voler l'eau et la boue autour d'eux.

— Bon voyage, dit Gilles en ôtant son chapeau. Maintenant, ne nous attardons pas ici. Ils vont bientôt tenir les chevaux et reviendront sur leurs pas, fous furieux d'avoir laissé échapper les cavaliers. Enfonçons-nous dans les arbres, et toi, Marco, tâche de nous conduire à la *Perdrix-Rouge !*

Ils se glissèrent silencieusement à travers les troncs de chêne et de charme. Il fallait aller à tâtons car, si la pluie ne tombait plus, le ciel, toujours couvert, ne laissait briller aucune étoile.

Marco avait fait passer Motus le premier. Il en résultait pour le pauvre valet nombre de bleus et de bosses, à cause de chocs trop réitérés contre les arbres qui barraient le chemin.

Après quelques heures d'une marche lente et tortueuse, nos amis campèrent dans l'endroit le plus sec qu'il fut possible de trouver. Les valets veillèrent chacun à son tour et les maîtres dormirent comme on dort quand on est jeune, même au milieu du danger.

Aux premiers rayons du soleil levant, Gilles s'éveilla et appela Marco, qui était de garde :

— Où sommes-nous, ici ? demanda le jeune homme.

— Moussou, ze me le demande depouis que z'ai les yeux ouverts !

— Tu es perdu ?

— Perdu.... perdu ! Et la forêt est si grande qu'on pourrait s'y retourner bien des jours avant d'en trouver le bout.

— Diantre, fit Gilles, l'air soucieux voilà qui va mal. Avec ça, je meurs de faim !

— *Per Dio*, oui. Un bon dîner ne serait pas de trop !

— Voyons, Marco, tu es sûr de ne pas te retrouver ?

— Z'en souis sûr, Mousseou Zilles. Avant votre réveil, ze sousis allé loin, sous les arbres. C'était touzours la même cose et z'ai failli vous perdre aussi en revenant !

Gilles fronça les sourcils. Il se leva pour aller réveiller son ami Guy et lui demander conseil, mais il s'arrêta, un cri de surprise aux lèvres.

Il venait d'apercevoir entre les arbres une jeune fille, presque une fillette, assise sur un cheval noir qu'elle maintenait immobile avec peine.

Elle était enveloppée d'un manteau de couleur sombre ; sa charmante petite tête était couronnée d'une épaisse chevelure où brillaient comme des diamants quelques dernières gouttes de pluie.

— Parbleu, Madame, fit Gilles en lui adressant un profond salut, je ne sais pas qui vous êtes... Mais j'ai grande opinion d'une forêt hantée par de si j